



**COLLEGE & ALP de KOUMAC**

Rue William Boarat  
BP 22  
98850 Koumac

**AUTORISATION DONNEE A UN TIERS**

**Elève :** NOM : ..... Prénom : .....  
Classe : .....

- En cas d'absence prévue d'un professeur permettant une sortie anticipée, les élèves pourront déposer à la vie scolaire une autorisation de sortie datée et signée par l'un des responsables légaux.
- En cas d'absence imprévue d'un professeur permettant une sortie anticipée, seul l'un des responsables légaux ou un tiers majeur autorisé préalablement par écrit par les responsables légaux (indiqué ci-dessous), pourra venir chercher l'élève.

Cette personne devra obligatoirement venir signer le registre de prise en charge à la vie scolaire.

NOM du tiers	Prénom du tiers	Lien avec l'élève	Date, Nom et signature du responsable légal